

Pôle patrimoine et cadre de vie  
Direction performance énergétique gestion des fluides  
Rapporteur : Gilles LELONG

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉLIBÉRATION N°DEL2024\_199**  
**SÉANCE DU 26 JUIN 2024**

**47 - PRISE DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN AU SEIN DE LA SCIC ENERCOOP NORMANDIE**

Au titre d'actions en faveur du développement des énergies renouvelables, la ville de Cherbourg-en-Cotentin développe des projets d'installations photovoltaïques sur son patrimoine. Dans le cadre de la rénovation du centre socio culturel de la Mosaïque, elle a installé une centrale photovoltaïque de 35 kWc, dont la production sera valorisée via le principe de l'autoconsommation collective étendue (ACC). Deux autres projets sont en cours de construction et certains sont à l'étude.

Pour rappel, l'ACC permet de distribuer virtuellement l'énergie produite par un ou plusieurs producteurs vers un ou plusieurs consommateurs (dans un rayon de 2 km) et venir déduire directement les kWh de la facture. Plusieurs acteurs sont impliqués dans une opération ACC et nécessitent un lien contractuel.

Une première délibération du 9 novembre 2022, a permis de statuer sur la nécessité de signer une convention ACC auprès du gestionnaire de réseau ENEDIS. Il sera en charge de répartir virtuellement l'ensemble des consommations sur les bâtiments communaux qui ont été choisis pour cette opération.

En complément de la convention avec ENEDIS, il est obligatoire de contractualiser avec un acteur qui s'est engagé auprès des distributeurs (ENEDIS et RTE) à être responsable d'équilibre et le cas échéant qui est capable d'absorber le surplus de production.

Dans ce cadre, il est intéressant de travailler avec des acteurs du territoire. La SCIC SA ENERCOOP Normandie a accompagné plusieurs projets similaires sur le territoire normand.

ENERCOOP Normandie sera responsable d'équilibre et absorbera le surplus de production du site de la Mosaïque et des projets en cours.

Cette SCIC est une coopérative régionale appartenant à un réseau national dont l'activité vise 3 objectifs :

- fournir une énergie d'origine locale et 100% renouvelable aux particuliers, professionnels et collectivités de la région Normandie
- investir collectivement dans des moyens de production d'énergie renouvelable (hydraulique, éolien, photovoltaïque, biomasse).
- offrir des services pour la maîtrise de l'énergie et la réduction des consommations (formations, conseil, diagnostic, achats groupés).

Elle s'inscrit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Cette coopération sur les projets d'ACC nécessite la signature d'un contrat qui impose dans les termes de devenir sociétaire de la SCIC. Pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin, il est demandé de souscrire à 5 parts sociales valant chacune 100 €, soit un investissement de 500 €.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin devra désigner un représentant au sein du collège « Collectivités territoriales et Entreprises locales de distribution (ELD) »

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la prise de participation de Cherbourg-en-Cotentin au capital de la SCIC SA Enercoop Normandie à hauteur de de 500 € (5 parts sociales) afin de devenir sociétaire.
- désigner Monsieur Gilles LELONG au sein du collège « Collectivités territoriales et Entreprises locales de distribution (ELD) » qui disposera d'une voix à l'assemblée générale.
- autoriser le président ou son représentant à signer le bulletin de souscription de part de capital, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- désigner la SCIC SA Enercoop Normandie comme responsable d'équilibre pour les projets d'autoconsommation collective de Cherbourg-en-Cotentin.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>19h36</b>		Nombre de votants : <b>54</b>	
<u>Pour</u> : <b>53</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>	<u>Abstention</u> : <b>0</b>	<u>NPPV</u> : <b>1</b> Nicolas VIVIER

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 26 juin 2024**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :  
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44  
Date de la convocation et de son affichage : 14 juin 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-six juin** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 juin 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ 18h18) - GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h27) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie à son départ 18h45) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h40) - LAINÉ Sylvie -- LEFAIX-VÉRON Odile (arrivée 17h29) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand pendant son absence de 17h52 à 19h17) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivée 17h35) - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h34) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 18h09) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert pendant son absence de 18h44 à 19h55) - TARIN Sandrine (arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice  
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne  
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine  
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne  
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit  
SAGET Eddy a donné procuration à HERY Sophie  
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

### **ABSENT**

MARGUERITTE David

### **DÉPORT**

Déport de ARRIVÉ Benoit pour la question 18  
Déport de LEFRANC Bertrand pour la question 29

---

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 02/07/2024



ID : 050-200056844-20240701-DEL2024\_199-DE